

A L'ILE D'OR

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

au capital de 7 774,90 Euros

Siège social : 41 RUE DAIX ,13001 MARSEILLE

RCS 421 809 054

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 mai,
A 16 heures,

Les actionnaires de la société A L'ILE D'OR, société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, divisé en 1000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cohen Hannia, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 16 292 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	16 292 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau	412 082 €
	428 374 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 428 374 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 436 926 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

LE PRESIDENT



certifié conforme

A L'ILE D'OR

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

au capital de 7 774,90 Euros

Siège social : 41 RUE DAIX ,13001 MARSEILLE

RCS 421 809 054

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 16 292 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	16 292 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau	412 082 €
	428 374 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 428 374 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 436 926 €.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



certifié conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Certifié conforme

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
Société A L'ILE D OR			41 RUE D AIX												
SIRET	4	2	1	8	0	9	0	5	4	0	0	0	2	4	13001 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															

B ACTIVITE															
Activités exercées		BIJOUTERIE										Si vous avez changé d'activité, cochez la case			

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal										0		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		19		167		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés											
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%												PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%												PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies									
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs									
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%															

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé				CEGID			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:							
MEDICIS 32 LA CANEBIERE MEDICIS 13001 MARSEILLE Tél: 04 91 13 97 97								Tél:							
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date:		16/05/2025		Lieu:		MARSEILLE	
								Qualité et nom du signataire:				PRESIDENT			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné								Signature		COHEN HANANIA					
Examen de conformité fiscale (ECF)															

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions									e		
autres que celles visées en (a),									f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
						5	6	7	8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									53 026		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise										Société A L'ILE D OR										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										41 RUE D AIX										13001 MARSEILLE																																							
Numéro SIRET *										42180905400024										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										12																	
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										31122023									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																			
		Autres *		014				016																																																			
	Immobilitisations corporelles *		028		67 510		030		66 083		1 427																																																
	Immobilitisations financières * (1)		040		980		042				980																																																
	Total I (5)		044		68 490		048		66 083		2 407		980																																														
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																																				
	Marchandises *		060		394 578		062		394 578		398 231																																																
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068				070																																																			
		Autres * (3)		072		4 129		074		4 129		3 871																																															
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																																				
	Disponibilités		084		54 053		086		54 053		34 060																																																
	Charges constatées d'avance *		092				094																																																				
	Total II		096		452 760		098		452 760		436 163																																																
	Total général (I+II)		110		521 250		112		66 083		455 167		437 143																																														
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																							
										NET										NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		7 775		7 775																																																				
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126		777		777																																																				
	Réserves réglementées*		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				)		132																																																		
	Report à nouveau		134		412 082		387 358																																																				
	Résultat de l'exercice		136		16 292		24 725																																																				
	Subventions d'investissement		137																																																								
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142		436 926		420 635																																																				
Provisions pour risques et charges		154																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																																																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		540		552																																																				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		7 973		)		172		17 424		15 680																																														
	Comptes courants d'associés		173		276		276																																																				
	Autres dettes		175																																																								
	Produits constatés d'avance		174																																																								
	Total III		176		18 241		16 508																																																				
Total général (I + II + III)		180		455 167		437 143																																																					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		1 600																																														
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise														Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE														Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
														13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209					210	364 733				355 734										
	Production vendue	biens						215					214																
		services *						217					218																
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222																
	Production immobilisée *												224																
	Subventions d'exploitation reçues												226					15 800											
	Autres produits												230	280				13 546											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)								232	365 013				385 080											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234	194 630				228 573											
	Variation de stock (marchandises) *												236	3 653				(37 334)											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240																
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	45 064				51 784											
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 091				)	244	4 712				5 717									
	Rémunérations du personnel *												250	59 752				66 892											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	37 886				40 393											
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)				255					)	254	173													
	Dotations aux provisions												256																
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *						259					}	1				36											
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						260																					
	Total des charges d'exploitation				(II)								264	345 871				356 061											
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270	19 143				29 019									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)								280	24				68											
	Produits exceptionnels				(IV)								290																
	Charges financières				(V)								294																
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)						347					(VI)																
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348																					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)								306	2 875				4 363											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310	16 292				24 725										
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	16 292				314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318																
	Provisions non déductibles *												322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324	2 875															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)				249			251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999																
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997																
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986				Zone franche urbaine (44 octies A)	987				Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138				342								
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)	181				Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991																	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345				Investissements et souscriptions outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992					350							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												993																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	19 167				354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356																
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :												360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	19 167				372								